

Comité Directeur

Procès-Verbal n°6

Réunion Plénière du :	Mercredi 18 octobre 2023
Présidence :	M. William PONT
Secrétaire Général :	M. André VITIELLO
Présents :	MME Cathy DARDON - MM Gérard BORGONI - Guy BOURICHA – Albert DI RE - Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Jean Paul PERON – Jean Paul RUIZ
Excusés :	Mme Béatrice MONNIER – MM Jérôme LACHEVRE – André SASSELLI – Philippe SULTAN – José VIVERO
Absent :	M. Alain REVELLO
Assistent à la séance :	Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) - Ludivine REGNIER (CTD)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Prompt rétablissement :

Le Président et les membres du Comité de Direction souhaitent un prompt rétablissement à M. Jean-Yves FRACHET suite à son hospitalisation.

CORRESPONDANCE



- En réponse aux graves dysfonctionnements informatiques constatés ces dernières semaines, le COMEX a pris, sur proposition du Directeur Général de la Fédération, trois décisions majeures :





- 1 Mobilisation complète à très court terme de la Direction des Systèmes d'information afin de rendre pleinement opérationnel le système d'informations en concentrant ses efforts sur les applications les plus sensibles ;
- 2 Le lancement d'un audit externe chargé d'analyser les causes du dysfonctionnement constaté et d'examiner dans les plus brefs délais la gouvernance des systèmes d'informations de la F.F.F.
- 3 La création d'un groupe d'élus spécifique qui sera informé de l'audit et des mesures correctives des dysfonctionnements informatiques pur en évaluer les effets et formuler toutes préconisations utiles. Noté.
- Organisation de la 22^{ème} édition des journées de l'arbitrage qui aura lieu du 10 au 31 octobre 2023 et qui sera placée une seconde fois sous le signe du recrutement et de la fidélisation. Transmis à la C.D.A.
- Informant que l'opération bon d'achat NIKE/FFF est prolongée d'une mois et se terminera le 31 octobre 2023. Un mail a été adressé aux clubs

LIGUE MEDITERRANEE :

- Tirage au sort de la Coupe Gambardella, les rencontres se joueront le dimanche 22 octobre 2023. Noté

 SC DRAGUIGNAN / AS CANNES

 GARDIA CLUB / HYERES FC

 FREJUS ST RAPHAEL / SC MONTRE-BONNEVEINE

 ET.S MILLOISE / S.C TOULON
- Adressant convocation ETR pour la formation DTN les 12 et 13 octobre 2023. Transmis à la CTD et au CTD DAP.
- Tirage au sort de la Coupe Nationale Futsal qui aura lieu le samedi 04 novembre 2023. Noté

 ET. S LA CIOTAT / ISSOLE FUTSAL

 TOULON EST FUTSAL / NICE FUTSAL CLUB

 ST MAX FUTSAL / ENT. HIBOU AC.-CUERS PIERREFEU

 JS SEYNOISE FUTSAL / MARSEILLE FC

CLUBS:

- FC BELGENTIER : Information d'une lettre d'invitation pour un club Algérien au tournoi jeunes solidaires les 08, 09 et 10 mai 2024. Noté.
- **GAPEAU FC** : Informant que lors du match c/ CA ROQUEBRUNE, un joueur a été gravement blessé sans que le joueur ou les officiels n'est pris en compte la gravité de la blessure. Noté.
- CA ROQUEBRUNE : Souhaitant un prompt rétablissement au joueur blessé lors de la rencontre c/ LE GAPEAU FC. Noté.
- FREJUS FUTSAL: Organisation pour la seconde année consécutive du challenge André WAGNER (tournoi futsal U18). Ce tournoi aura lieu le dimanche 29 octobre 2023 de 9h30 à 18h30 au Gymnase Régis Auzerau à ST AYGULF. Transmis aux Commissions Homologation des Tournoi et Futsal.
- ET. S LORGUES: Démission du secrétaire Général à compter du 23.09.2023. Noté.
- AS STE MAXIME : Informant que M. Olivier BADER a été élu président du club à compter du 26 septembre 2023. Noté.







- MINISTERE DE LA JUSTICE : Demandant une réunion pour renouveler la convention.
- >> La PJJ ouvre ses portes le jeudi 23 novembre 2023. Deux sites pourront vous accueillir de 11h00 à 15h00
- 1 Le Centre Educatif de Brignoles 223 chemin du clos Cibelle 83170 BRIGNOLES
- 2 L'Etablissement de placement éducatif et d'insertion 133 rue Pierre Bories 83100 TOULON. Venez nombreux.

INFORMATIONS

La C.D.A transmets la liste des accompagnateurs pour la saison 2023/2024.

MM Noël LANDON – Sylvain COMBE – Thierry WILLIG – Magid AGGOUNE – Sébastien MATTERA – Djemel AMEUR MEDDAH – Steve DUMILY – Christophe RAVET – Dominique CARPENTIER – Patrick LE TEXIER – Ludovic CONSTANS – Driss BEN GHOUMA – Mustapha ABBOUR – Thierry GATT – Frédéric ROYER – Khalil TABTI – Patrick LIGUORI – Kouider BOUREGBA – Mohamed MEJRAB – Jérémy FLEUREAUD – Hervé ROUSSILLON – Vincent BLASCO – Michel MOMBOISSE – Karim BOUCHKARA – James AHONOUKOUN – David COCHETEUX – Bruno CHARRETTE.

Le Comité de Direction valide cette liste.

Point Financier:

Attendu qu'il ressort des dispositions de l'article 7 : Règlement des relevés des clubs du règlement intérieur du District du Var :

Les cotisations, redevances, engagements et droits divers sont fixés par le Comité de Direction. Les clubs redevables des sommes dues au District, seront, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, pénalisés d'un retrait de quatre points au classement de leur équipe senior 1 (ou du niveau le plus élevé pour les clubs ayant engagé uniquement des équipes de jeunes). Si, après cette première pénalisation, le club débiteur n'a pas régularisé sa situation avant la plus prochaine réunion hebdomadaire du Comité de Direction ou du Bureau Directeur, il sera à nouveau pénalisé d'un retrait de quatre points au classement de son équipe "Senior" 1 (ou celle du niveau le plus élevé pour les clubs ayant engagé uniquement des équipes de jeunes).

Si, après cette seconde pénalisation, le club débiteur n'a toujours pas réglé les sommes dues avant la plus prochaine réunion hebdomadaire du Comité de Direction ou du Bureau Directeur, lors de cette réunion, son équipe senior 1 (ou celle du niveau le plus élevé pour les clubs ayant engagé uniquement des équipes de jeunes) sera mise hors compétition et aucun engagement ne pourra être pris en compte la saison suivante, si sa situation financière n'est pas définitivement réglée avant le 30 juin de la saison en cours.

Dans le cas où le club incriminé aurait des équipes évoluant en championnat national ou de Ligue, le retrait de points concernerait l'équipe de District évoluant au plus haut niveau.

Clubs ci-après qui n'ont, à ce jour, pas régularisé leur situation

CLUB	N° D'AFFILIATION
SIX FOURS LE BRUSC	523061
ST ZACHARIE	551750
ELAN CAMPSOIS	552521
AUPS REGUSSE	550289
FC BAGNOLS	560633
BERTHE ATHLETIC CLUB	560995
UST TRAMWAYS FUTSAL	564305
LE LAS FUTSAL	581525
INSTITUT M20	581648
SC ROUGIERS	581755
CSK OF VAL DES ROUGIERES	590261
UNION MAHORAISE	881010
SC HOSPITALIER	882212
LES FURTIFS	882218





Par conséquent, <u>le Comité de Direction demande aux clubs de régulariser leur situation sous 15 jours après</u> <u>réception de la lettre recommandée avec accusé de réception (en cours d'envoi)</u> et leur inflige une amende de 50 € pour non-paiement dans les délais.

INFORMATIONS DU C.T.D

1/ Développement et Animation des Pratiques (DAP)

A/ Football Educatif:

Suite au lancement des plateaux U6 à U11 et rencontres U12 et U13, la commission Foot Educatif va commencer à vérifier les feuilles de plateaux et matchs car des clubs

Rappels : Pour les plateaux U6 à U11,les engagements se sont faits via l'application Foot Animation Loisirs. Tous les plateaux y sont générés pour publication sur le site dans l'onglet « Epreuves » « Football Animation Loisirs ».

La commission Foot Educatif a fait un énorme travail afin de publier en avance les plateaux de ces catégories pour les samedis du mois d'Octobre 2023 afin que les clubs s'organisent.

Cela nous permet également de réagir rapidement si un club a un problème pour recevoir un plateau. Les référents U6 à U9 ont effectué un planning sur la saison, ce qui permet de nommer les clubs « Accueil » des plateaux U10 et U11.

B) Foot féminin:

- Bilan de la journée Rentrée du Foot :

Date: Samedi 7 Octobre 2023

Nombres d'équipes participantes : 7 équipes U6F/U8F et 18 équipes U9F/U11F

Club « Accueil »: Brignoles AS

C) Futsal - Bilan de la journée Rentrée du Futsal :

Date: Dimanche 8 Octobre 2023

Nombres d'équipes participantes : 6 équipes U7 – 8 équipes U9 – 6 équipes U11 et 6 équipes U13

Clubs « Support »: Toulon Elite Futsal (U7 – U9 et U13) et Carqueiranne Futsal (U11)

Cette journée était marquée par la venue de la FFF et la LFA sur notre territoire. En effet, nous avions la présence de Fabrice Morel, Conseiller Technique National Futsal et adjoint de l'Équipe de France U19 Futsal. Un reportage vidéo sera prochainement diffusé au plan national pour un focus sur cette opération fédérale.

- Plateaux U7/U9/U11 Critérium U13 Championnats U15 et Séniors G:
 - Le critérium U13 a débuté le dimanche 15 octobre 2023 : 8 équipes
 - U15 : 8 équipes engagées

C/ Structuration des Clubs – Labels/Certificat Départemental de Structuration des clubs et PEF:

- Structuration des clubs :
 - Permis de conduire une équipe (PCE) :

Une réunion en présentiel a eu lieu le samedi 09 septembre 2023 à LA CRAU pour toutes les catégories U14 à Séniors G. de niveau D1, U13 Gaby Robert, Séniors F. et D1 Futsal.

E/ Foot Loisirs – Nouvelles Pratiques :

- Rentrée « Foot en Marchant » :

Vendredi 06 octobre 2023)à BELGENTIER : 8 équipes.

2 - Plan de Performance Fédéral (PPF) et Formations

A/ Détections/Sélections – Espoirs du Foot

- Mercredi 04 octobre 2023 : Rassemblement U16 G au Vallon du Soleil de LA CRAU : 29 joueur
- Mercredi 04 octobre 2023 : Rassemblement U15 F au Vallon du Soleil de LA CRAU : 24 joueuses
- Mercredi 11 octobre 2023 : Rassemblement U15 G au Vallon du Soleil de LA CRAU : 24 joueurs





• Lundi 16 octobre 2023 : CPS Attaquants et GdB au Cannet des Maures : 19 joueurs

B/ Formations:

Lundi 09 octobre 2023 : Bloc 1 – CF1 Séniors à ST MAXIMI : 14 stagiaires
 Jeudi 12 octobre 2023 : Bloc 2 – CF1 U14/U196 à ST CYR : 17 stagiaires

3 Informations diverses:

- Missions régionale et nationales de Ludivine :

> Jeudi 12 et vendredi 13 octobre 2023 : Formation continue ETR à Aix en Provence

> Lundi 16 au mercredi 18 octobre 2023 : Séminaire référents régionaux à Clairefontaine

> Jeudi 05 octobre 2023 : Intersession DES à la Ligue

- Missions régionales de Tito :

> Jeudi 12 et vendredi 13 octobre 2023 : Formation continue ETR à Aix en Provence.

Prochaine Réunion Plénière Le mercredi 08 novembre 2023

> Le Président : M. William PONT Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO